

Le président tchadien Idriss Déby décrète l'état d'urgence

LE MONDE | 15.02.08 | 14h43 • Mis à jour le 15.02.08 | 14h43

L'état d'urgence est en vigueur, depuis vendredi 15 février, sur toute l'étendue du territoire du Tchad, selon un décret présidentiel rendu public la veille. Tout le pays est sous couvre-feu, les perquisitions chez les particuliers sont autorisées comme la censure pour la presse. L'état d'urgence fait suite à la tentative infructueuse de rebelles, début février, de renverser le régime du président Idriss Déby. La France, qui dispose d'une importante base militaire au Tchad, a reconnu, jeudi, que son aide militaire lors de l'attaque contre N'Djamena, la capitale, avait consisté, outre la fourniture de renseignements et de carburant, à approvisionner en munitions l'armée tchadienne. *"La France a été amenée à faire jouer son accord de coopération technique avec le Tchad en acheminant des munitions"*, a indiqué, à Paris, un porte-parole du ministère de la défense. Les munitions acheminées par la France provenaient de Libye, un pays équipé, comme le Tchad, d'armement d'origine russe.

Par ailleurs, les autorités tchadiennes, par la voix du ministre de l'intérieur, ont reconnu, jeudi, que l'une des principales figures de l'opposition, Lol Mahamat Choua, enlevé le 3 février par des hommes armés à la fin de la bataille de N'Djamena, avait été *"retrouvé vivant"*. Le gouvernement tchadien avait laissé entendre que l'opposant, ex-chef de l'État, avait pu être enlevé par les rebelles. Le ministère français des affaires étrangères a indiqué, jeudi soir, que *"l'ambassadeur de France a pu vérifier que M. Lol Mahamat Choua était détenu dans une prison militaire"* et qu'il recevrait la visite de la Croix-Rouge.

Article paru dans l'édition du 16.02.08